

AVIS

Le Maire de Bagnères de Luchon informe ses administrés que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 06 juin 2019 à 21 h 00, Salle du Conseil Municipal à la Mairie.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2019.

Affaires thermales :

1. Etablissement thermal : choix du recours à la Délégation de Service Public pour la réhabilitation, le développement et l'exploitation.
2. Décision modificative n° 1 du budget de la régie des thermes 2019.
3. Intégration des travaux en cours des thermes et leurs modalités d'amortissement.
4. Versement d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales pour le personnel saisonnier des thermes.
5. Création d'un poste de Directeur de la régie des thermes de Luchon par intérim.
6. Régularisation de la prime de rendement 2018 du personnel saisonnier pour un agent omis sur la liste des effectifs pour le calcul de la prime.
7. Paiement des frais de séjour d'une formation à l'éducation thérapeutique du patient dans le cadre de l'étude « respect » sur la prévention des chutes.

Affaires EHPAD ERA CASO :

8. Affectation du résultat hébergement 2017.
9. Intégration des travaux en cours de l'EHPAD et leurs modalités d'amortissement.
10. Versement d'une subvention d'équipement au budget annexe ERA CASO.
11. Création de deux emplois permanents d'agents sociaux pour l'EHPAD ERA CASO.

Affaires communales :

12. Régime des délégations.
13. Décision modificative n° 1 du budget communal 2019.
14. Modalités d'amortissement des subventions de la collectivité.
15. Exonération de taxe d'habitation des chambres d'hôtes.
16. Fixation du forfait communal relatif aux dépenses de fonctionnement des écoles 2018-2019.
17. Règlement du sinistre du 02 février 2019.
18. Actualisation des modalités de remboursement des frais de mission des agents de la collectivité.

19. Intégration des travaux de la commune en cours et leurs modalités d'amortissement.
20. Remboursement de tickets de piscine.
21. Rupture de Délégation de Service Public pour le Casino.
22. Reversement de la subvention perçue pour le compte de l'Association pour la Coopération entre Acteurs du Développement (ACAD).
23. Rapport d'Observations Définitives (ROD) de la Chambre Régionale des Comptes : bilan des actions entreprises suite aux observations reçues.
24. Convention avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne.
25. Tableau des effectifs : créations de postes.
26. Mise à jour de la délibération n° DEL20140141 : indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
27. Adhésion à la convention de mise à disposition d'un chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG 31.
28. Extension du RIFSEEP au cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine.
29. Centre équestre : choix du recours à la Délégation de Service Public.
30. Opposition au transfert de la compétence Eau et Assainissement collectif à la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises. Annule et remplace la délibération du 01 février 2019.
31. 3^{ème} modification simplifiée du PLU : mise à disposition du public.
32. Allée des bains, approbation du programme de travaux et du plan de financement prévisionnel niveau AVP.
33. Recherche d'une nouvelle ressource en eau minérale, accords fonciers concernant les travaux exploratoires.
34. Avenant n° 2 à la convention d'offre de concours avec la SEML pour la réalisation d'une opération de recherche d'une nouvelle ressource en eau minérale.
35. Questions diverses

Bagnères de Luchon, le 23 mai 2019,
Le Maire,
Louis FERRE.

